

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** Hydroxypropyl methylcellulose, 28-30% methoxyl, 7-12% hydroxypropyl**Code du produit** 45847**No CAS:**

9004-65-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.**Utilisation identifiée:** SU24 Recherche scientifique et développement**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Zeppelinstr. 7b

76185 Karlsruhe / Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280

Fax: +49 (0) 721 84007 300

Email: tech@alfa.com

www.alfa.com

Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit.**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Carechem 24: +44 (0) 1235 239 670 (Multi-langue, numéro d'urgence 24 heures)

Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Centre Mainz

www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classifiée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** Aucune information connue.**Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification** Aucune information connue.**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Non applicable**Pictogrammes de danger** Non applicable**Mention d'avertissement** Non applicable**Mentions de danger** Non applicable**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****No. CAS Désignation**

9004-65-3 Hydroxypropyl methylcellulose

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.**après ingestion :** Recourir à un traitement médical**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Si ce produit est impliqué dans un incendie, ce qui suit peuvent être dégagées:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.**Prévention des risques secondaires:** Aucune mesure particulière n'est requise.**6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

Préventions des incendies et des explosions: Aucune information connue.

Nom du produit *Hydroxypropyl methylcellulose, 28-30% methoxyl, 7-12% hydroxypropyl*

(suite de la page 1)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 30 mètres par minute.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires : Aucune donnée**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Maintenir un environnement ergonomique de travail approprié.

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de fortes concentrations**Protection des mains :**

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Matériau des gants Gants étanches**Temps de pénétration du matériau des gants (en minutes)** non déterminé**Protection des yeux :** Lunettes de protection.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:****Forme :** poudre**Couleur :** Non déterminé.**Odeur :** non déterminé**Seuil olfactif:** Non déterminé.**valeur du pH:** Non applicable.**Modification d'état****Point de fusion :** non déterminé**Point d'ébullition :** non déterminé**Température et début de la sublimation :** non déterminé**Point d'éclair :** non applicable**Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non déterminé.**Température d'inflammation :** Non déterminé**Température de décomposition :** Non déterminé**Auto-inflammabilité :** Non déterminé.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosivité :****inférieure :** Non déterminé**supérieure :** Non déterminé**Pression de vapeur :** Non applicable.**Densité :** non déterminée**Densité relative.** Non déterminé.**Densité de vapeur.** Non applicable.**Vitesse d'évaporation.** Non applicable.**Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau :** Non déterminé**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.**Viscosité :****dynamique :** Non applicable.**cinématique :** Non applicable.**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Aucune information connue.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Agents d'oxydation**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :**

Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient des données sur la toxicité aiguë pour les composants de ce produit.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral | LD50 >10 gm/kg (mam)

Irritation de la peau ou de la corrosion: Peut provoquer une irritation**Irritation des yeux ou de la corrosion:** Peut entraîner irritation.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun effet connu.**Carcinogenicity:**

Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérigènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

Toxicité pour la reproduction: Aucun effet connu.

(suite page 3)

FR

Nom du produit *Hydroxypropyl methylcellulose, 28-30% methoxyl, 7-12% hydroxypropyl*

(suite de la page 2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles du système - exposition répétée: Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles du système - exposition unique: Aucun effet connu.

Risque d'aspiration: Aucun effet connu.

Toxicité subaiguë à chronique:

Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient de multiples données sur la toxicité de doses pour cette substance.

Indications toxicologiques complémentaires :

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Consulter les réglementations d'Etat, locales ou nationales pour une élimination appropriée.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

No. UN
ADR, ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR, ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe Non applicable

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention
Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: -

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le Règlement (CE) n o de 1907/2006 REACH. La substance n'est pas répertoriée.

Ehdot rajoitusten mukaan 67 artiklan ja liitteen XVII asetuksen (EY) N: o 1907/2006 (REACH) valmistukseen, markkinoille saattamisen ja käytön on noudatettava.

la substance n'est pas comprise

Annexe XIV du Règlement REACH (nécessitant l'autorisation pour l'utilisation) la substance n'est pas comprise

15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche de données de sécurité: Global Marketing

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT: US Department of Transportation

IATA: transport aérien international

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

DL50: dose létale, 50 pour cent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)

OSHA: sécurité et administration de la santé au travail (USA)

NTP: National Toxicology Program (USA)

IARC: International Agency for Research on Cancer

EPA: Environmental Protection Agency (USA)